



**COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL DE MERCREDI 04 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre décembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires-Lès-Mello, sous la présidence de madame Béatrice BASQUIN, Maire.

Présents : 14

Madame Béatrice BASQUIN, Maire,
Mesdames Virginie BAUDSON, Nadine GUILLANNEUF, Jacqueline RUBE, Josiane VANDRIESSCHE, adjointes au Maire,
Monsieur Bertrand VANDEWALLE, adjoint au Maire,
Mesdames Brigitte BLOGLIE et Monique PRECHEY, conseillères municipales,
Messieurs Vincent DEPRECO, Stéphane GENNARINO, Alain GUERINET, Philippe ROBIN, Dominique TOURNEL et Joël WYON conseillers municipaux.

Procurations : 5

Monsieur Claude BAUDSON donne pouvoir à Madame Monique PRECHEY,
Monsieur Hubert CABORDEL donne pouvoir à Monsieur Alain GUERINET,
Monsieur Stéphane LOTTIN donne pouvoir à Monsieur Bertrand VANDEWALLE
Monsieur Gilles PAUMELLE donne pouvoir à Madame Béatrice BASQUIN
Monsieur Jean-Marc VIAR donne pouvoir à Madame Josiane VANDRIESSCHE

1

Excusés : 5

Monsieur Claude BAUDSON, conseiller municipal
Monsieur Hubert CABORDEL, conseiller municipal
Monsieur Stéphane LOTTIN, conseiller municipal
Monsieur Gilles PAUMELLE, adjoint au Maire
Monsieur Jean-Marc VIAR, conseiller municipal

Absents : 8

Mesdames Ludvine LIENART, Stéphanie FENWIK, Mélissa MANESSE, Barbara MLYNARCZYK et Annick THIL-THILLMAN conseillères municipales,
Messieurs Christophe DEHARTE, Marcel CORROY et Ludovic PERRIN, conseillers municipaux,

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand VANDEWALLE

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseillers votants : 19
Date de convocation : 27 novembre 2019
Date d'affichage : 27 novembre 2019

APPROBATION :

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2019 :

Le conseil municipal, à la majorité (abstention de Monsieur TOURNEL, absent lors du conseil) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 23 septembre 2019.

DEMARCHE ET ACTIONS :

Par ailleurs, dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- **Décision n°2019/09/21** relative à la signature d'un bail pour le logement communal situé 1 impasse de la grange aux dîmes.
- **Décision n°2019/10/30** relative à la signature d'une offre avec le cabinet DEKRA pour le contrôle technique des travaux de réhabilitation de l'école maternelle du TILLET.
- **Décision n°2019/11/21** : relative à la signature d'une offre avec le cabinet APAVE pour la mission des coordination sécurité et prévention de la santé (SPS) concernant les travaux de réhabilitation de l'école maternelle du Tillet.

FINANCES LOCALES :

1/ Décision budgétaire : décision modificative n°7 : Remplacement de panneaux de signalisation lumineux

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve la décision modificative n°7 relative au remplacement de trois panneaux de signalisation lumineux.

2/ Décision budgétaire : demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France, au Conseil Départemental et auprès de l'Etat (DETR) pour les travaux de voirie rue de Blaincourt et rue de la Couture

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional des Hauts de France et du Conseil Départemental, portant sur les travaux de reprise de voirie Rue de Blaincourt et rue de la Couture.

3/ Décision budgétaire : demande de subvention au Conseil Régional des Hauts de France, au Conseil Départemental et auprès de l'Etat (DETR) pour les travaux de voirie rue de Blaincourt et rue de la Couture

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental concernant les travaux au cimetière communal.

4/ Décision budgétaire : Communauté de Communes Thelloise : approbation du rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, **à la majorité (18 voix pour, abstention de Monsieur GUERINET)** valide le rapport de la CLECT en date du 12 septembre 2019.

5/ Décision budgétaire : Communauté de Communes Thelloise : financement des travaux d'entretien du réseau des eaux pluviales urbaines

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, votent contre le financement des travaux d'entretien du réseau des eaux pluviales urbaines (**19 voix contre et 0 voix pour**).

6/ Décision budgétaire : demandes de subventions transport des écoles

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les subventions transport pour les sorties des écoles maternelles et primaires Jean de la Fontaine.

7/ Décision budgétaire : Participation aux frais de scolarité dans les écoles extérieures

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation aux frais de scolarité de la commune de Nogent-sur-Oise, précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

8/ Décision budgétaire : autorisation préalable de dépenses d'investissement en l'attente de vote du budget 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2020, les dépenses d'investissement à venir dans la limite de 25% des dépenses d'investissement du budget sur l'ensemble des programmes énumérés.

9/ Décision budgétaire : remboursement des frais de formation à un agent

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le remboursement des frais de formation à un agent.

FONCTION PUBLIQUE : PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

1/ Personnel : modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITE

1/ SE 60 : rapport d'activité 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2018 du SE 60.

2/ SE 60 : modification statutaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, adopte le projet de statuts du SE 60.

3/ Communauté de Communes Thelloise : adhésion au groupement de commande pour la voirie communale

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande pour la voirie communale pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

1/Mise en place du portrait de Monsieur Jacky ERISSET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité, autorise exceptionnellement la mise en place du portrait de Monsieur Jacky Erisset dans le dojo du complexe sportif « Céline GOBERVILLE ».

Fin de la séance 22H15.

CIRES-LES-MELLO, le 06 décembre 2019,

Le Maire,

Béatrice BASQUIN



